

CAUTIONS AGROALIMENTAIRES

EH Caution

Le garant de la réussite
de vos projets

Description du produit

Les cautions agro-alimentaires Euler Hermes permettent aux acteurs de ce secteur, de répondre à leur obligation légale de garantir le remboursement aux pouvoirs publics, bénéficiaires de la caution, d'aides versées en cas de non-respect de normes d'exploitation.

Euler Hermes propose les 4 cautions agro-alimentaires suivantes :

- Caution de restitution
- Caution d'adjudication
- Caution de transformation ou d'écoulement
- Cautions pour certificats d'exportation et d'importation

Principaux bénéfices des cautions Euler Hermes

- › Présenter aux organismes publics une caution dotée d'une notation AA Standard & Poor's
- › Obtenir une ligne de crédit supplémentaire auprès d'un nouvel acteur et allouer ses capacités de financement pour ses besoins du type prêt, découverts etc...
- › Respecter ses obligations légales pour se concentrer sereinement sur son cœur de métier



CONSEIL DE CIBLAGE

- › Entreprises à partir de 10 M€ de chiffre d'affaires total
- › Grade entre 1 et 6
- › 15 ans d'existence
- › Secteur agro-alimentaire



LES +

- › Une équipe dédiée à la Caution et réactive. Nous analysons et répondons aux demandes d'émission en 24/48 heures.
- › Une équipe de proximité experte de la Caution. Euler Hermes offre plus de 56 milliards de capacité dans le monde dont 25 milliards d'engagement émis.



Principales caractéristiques du produit

ÉLIGIBILITÉ	› Au cas par cas selon l'étude du projet
DURÉE DE LA CAUTION	› Capacité d'engagement jusqu'à 8 ans
MONTANT DE LA PRIME	› Taux défini contractuellement dans les Conditions Particulières, appliqué au montant des cautions émises
EN CAS D'APPEL EN GARANTIE	› Euler Hermes procède au paiement des sommes dues dans la limite du montant de la caution, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires, telles que définies dans l'acte de caution.
DURÉE DU CONTRAT DE CAUTION ET GARANTIE	› Durée indéterminée



Processus de souscription

1. Contactez notre équipe Caution pour obtenir une analyse de votre projet.
2. Euler Hermes étudie votre projet et peut faire une proposition.
3. Suite à votre accord, Euler Hermes enregistre le contrat et émet les conditions générales et particulières vous offrant une capacité de caution à utiliser.
4. Vous pouvez ensuite demander l'émission de cautions selon les conditions contractuelles et dans la limite de votre capacité offerte.

Plus d'informations ?

Contactez notre équipe Caution
au 01 84 11 50 54

ou consultez
www.eulerhermes.fr/caution-et-garanties

